

<b>Procès-verbal des délibérations du comité syndical</b>			
<b>Séance du samedi 15 octobre 2022</b>		Président de séance	M. Denis RIEDINGER
<b>Convocation</b> <b>05/10/2022</b>	<b>SEMINAIRE DE JEUNES</b> <b>-WALBOURG-</b>	Secrétaire de séance	M. Jean-Marc SUSS
		<b>N° Délibération</b>	<b>DCS-2022-IV-01</b>
		<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>35</b>	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>58</b>	
<b>Absents / excusés / procurations</b>	<b>23</b>	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), M. André ERBS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Joel HERZOG, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER (pouvoir donné à M. Paul HEINTZ), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Olivier ROUX (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Gérard VOLTZ, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

## ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-IV-01 Installation de deux nouveaux délégués syndicaux
- DCS 2022-IV-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-IV-03 Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire
- DCS 2022-IV-04 Adoption du PV du comité syndical du 14 mai 2022
- DCS 2022-IV-05 Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2022

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 8h30

Séminaire de Jeunes – Walbourg

## Délibération CS n°2022-IV-01 : Installation de deux nouveaux délégués syndicaux

Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.

Le Vice-Président informe le comité syndical qu'il y a lieu d'installer deux nouveaux délégués représentant la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, suite aux démissions de Madame Stéphanie KOCHERT et de Monsieur Bertrand WAHL.

### DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Wissembourg, en date du 26 septembre 2022, désignant Monsieur René RICHERT et MONSIEUR Thomas HAUER en qualité de délégués syndicaux au PETR de l'Alsace du Nord,

Considérant que les sièges de délégués syndicaux, devenus vacants suite aux démissions de Madame Stéphanie KOCHERT et de Monsieur Bertrand WAHL sont par conséquent pourvus par Monsieur René RICHERT et Monsieur Thomas HAUER.

Le Vice-Président déclare Messieurs René RICHERT et Thomas HAUER installés en qualité de délégués syndicaux au PETR de l'Alsace du Nord, représentant la Communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Affiché au siège du PETR, le 26/10/2022

Pour extrait conforme



Pour ampliation

Le Vice-Président,  
M. Denis RIEDINGER

<b>Procès-verbal des délibérations du comité syndical</b>			
		<b>Séance du samedi 15 octobre 2022</b>	Président de séance M. Denis RIEDINGER
<b>Convocation</b> <b>05/10/2022</b>	SEMINAIRE DE JEUNES -WALBOURG-	Secrétaire de séance	M. Jean-Marc SUSS
		<b>N° Délibération</b>	<b>DCS-2022-IV-02</b>
		<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>35</b>	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>58</b>	
<b>Absents / excusés / procurations</b>	<b>23</b>	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), M. André ERBS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Joel HERZOG, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER (pouvoir donné à M. Paul HEINTZ), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Olivier ROUX (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Gérard VOLTZ, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

## ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-IV-01 Installation de deux nouveaux délégués syndicaux
- DCS 2022-IV-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-IV-03 Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire
- DCS 2022-IV-04 Adoption du PV du comité syndical du 14 mai 2022
- DCS 2022-IV-05 Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2022

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 8h30

Séminaire de Jeunes – Walbourg

## Délibération CS n°2022-IV-02 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Denis RIEDINGER propose la candidature de Monsieur Jean-Marc SUSS.

### DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Vice-Président,

À l'unanimité,

Désigne Jean-Marc SUSS, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Vice-Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le

26/10/2022

Pour ampliation



Pour extrait conforme

Le Vice-Président,  
M. Denis RIEDINGER

<b>Procès-verbal des délibérations du comité syndical</b>			
		<b>Séance du samedi 15 octobre 2022</b>	Président de séance M. Denis RIEDINGER
<b>Convocation</b> <b>05/10/2022</b>	SEMINAIRE DE JEUNES -WALBOURG-	Secrétaire de séance	M. Jean-Marc SUSS
		<b>N° Délibération</b>	<b>DCS-2022-IV-03</b>
		<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>35</b>	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>58</b>	
<b>Absents / excusés / procurations</b>	<b>23</b>	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), M. André ERBS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Joel HERZOG, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER (pouvoir donné à M. Paul HEINTZ), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Olivier ROUX (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Gérard VOLTZ, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

## ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-IV-01 Installation de deux nouveaux délégués syndicaux
- DCS 2022-IV-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-IV-03 Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire
- DCS 2022-IV-04 Adoption du PV du comité syndical du 14 mai 2022
- DCS 2022-IV-05 Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2022

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 8h30

Séminaire de Jeunes – Walbourg

## Délibération CS n°2022-IV-03 : Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire

**Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.**

En application de l'article L. 5211-2, L.5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au comité syndical de procéder à l'élection des membres du Bureau, en plus du président et des vice-présidents.

La désignation se fait au scrutin uninominal, à la majorité absolue, aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Aucune parité n'est imposée.

Suite à la démission de Monsieur Bertrand WAHL, représentant la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau.

### DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7,

Vu la lettre de démission de Monsieur Bertrand WAHL,

Considérant que le Bureau du PETR est composé du Président, de trois Vice-présidents, ainsi que de 13 autres membres,

Considérant qu'il convient de remplacer un membre du Bureau du PETR, suite à la démission de Monsieur Bertrand WAHL,

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Elit Sandra FISCHER-JUNCK en qualité de membre du Bureau du PETR de l'Alsace du Nord.

Affiché au siège du PETR, le

26 / 10 / 2022

Pour ampliation



Pour extrait conforme

Le Vice-Président,  
M. Denis RIEDINGER

<b>Procès-verbal des délibérations du comité syndical</b>			
		<b>Séance du samedi 15 octobre 2022</b>	Président de séance M. Denis RIEDINGER
<b>Convocation</b> <b>05/10/2022</b>	SEMINAIRE DE JEUNES  -WALBOURG-	Secrétaire de séance	M. Jean-Marc SUSS
		<b>N° Délibération</b>	<b>DCS-2022-IV-04</b>
		<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>35</b>	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>58</b>	
<b>Absents / excusés / procurations</b>	<b>23</b>	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), M. André ERBS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Joel HERZOG, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER (pouvoir donné à M. Paul HEINTZ), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Olivier ROUX (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Gérard VOLTZ, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

## ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-IV-01 Installation de deux nouveaux délégués syndicaux
- DCS 2022-IV-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-IV-03 Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire
- DCS 2022-IV-04 Adoption du PV du comité syndical du 14 mai 2022
- DCS 2022-IV-05 Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2022

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 8h30

*Séminaire de Jeunes – Walbourg*

## **Délibération CS n°2022-IV-04 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du samedi 14 mai 2022**

**Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.**

Le procès-verbal de la séance du samedi 14 mai 2022 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

### **DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Vice-Président,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du samedi 14 mai 2022.

Charge M. le Vice-Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le

26 10 2022

Pour ampliation



Pour extrait conforme

Le Vice-Président,  
M. Denis RIEDINGER

<b>Procès-verbal des délibérations du comité syndical</b>			
		<b>Séance du samedi 15 octobre 2022</b>	Président de séance M. Denis RIEDINGER
<b>Convocation</b> <b>05/10/2022</b>	<b>SEMINAIRE DE JEUNES</b> <b>-WALBOURG-</b>	Secrétaire de séance	M. Jean-Marc SUSS
		<b>N° Délibération</b>	<b>DCS-2022-IV-05</b>
		<b>PJ</b>	-

<b>Présents</b>	<b>35</b>	M. François ANSTETT, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>58</b>	
<b>Absents / excusés / procurations</b>	<b>23</b>	M. Daniel BECK (pouvoir donné à M. Patrick BETTINGER), M. André BURG (pouvoir donné à M. Francis WOLF), M. André ERBS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Joel HERZOG, Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER (pouvoir donné à M. Paul HEINTZ), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Olivier ROUX (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Gérard VOLTZ, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT).

## ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-IV-01 Installation de deux nouveaux délégués syndicaux
- DCS 2022-IV-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-IV-03 Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire
- DCS 2022-IV-04 Adoption du PV du comité syndical du 14 mai 2022
- DCS 2022-IV-05 Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord

### Informations diverses :

Calendrier des réunions 2022

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 8h30

*Séminaire de Jeunes – Walbourg*

## **Délibération CS n°2022-IV-05 : Elaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) à l'échelle de l'Alsace du Nord**

---

**Rapport présenté par Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.**

### **I. CONTEXTE**

#### **L'enjeu climatique**

Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur émetteur de gaz à effet de serre en Alsace du Nord (35% en 2018). Les voitures des particuliers représentent un peu plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du transport (56% en 2017).

En conséquence, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le comité syndical du PETR le 14 mai 2022, identifie l'écomobilité comme un des enjeux majeurs. Une action de développement du maillage du territoire en bornes de recharge est ainsi inscrite au plan d'actions du PCAET (action 1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques).

#### **L'évolution des besoins de recharge en France**

Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité électrique confirme sa dynamique : 310 000 véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (HR) ont été immatriculés en France en 2021, soit une hausse de 67% par rapport à 2020. Fin 2022, le parc français devrait dépasser le million de véhicules (VE et HR) en circulation. La tendance devrait encore s'accélérer, vu la récente décision européenne d'interdire la vente des véhicules thermiques neufs à partir de 2035.

Parallèlement, le nombre de points de recharge ouverts au public a augmenté de 51% en 1 an, la France en comptant plus de 62 000 au 31 mai 2022.

Le ratio est ainsi estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules électriques (VE et HR) en France en 2022, la commission européenne s'étant fixé un objectif de 1 point de charge pour 10 véhicules.

La recharge du véhicule se fait principalement au domicile des particuliers, cependant la couverture du territoire en infrastructures de recharge ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre une adoption massive de la mobilité électrique et constitue un élément d'attractivité d'un territoire.

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 08h30

Séminaire de jeunes WALBOURG

**Délibération CS n°2022-IV-05 : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

---

## II. ETAT DES LIEUX EN ALSACE DU NORD

Avec 63 stations de bornes de recharge et un peu moins de 170 points de charge, le ratio est également estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules en Alsace du Nord. Le nombre actuel de ces infrastructures ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des usagers.

Plusieurs communes du territoire du PETR ont récemment installé ou ont un projet d'installation de borne de recharge inscrit au PCAET et au PTRTE (Pacte territorial de relance et de transition écologique) de l'Alsace du Nord.

Au-delà des coûts d'installation, les bornes occasionnent des coûts de fonctionnement non négligeables (gestion, maintenance). Il ne suffit pas de multiplier les points de charge, mais de placer les bonnes bornes aux bons endroits. Le déploiement de ces infrastructures de charge se doit ainsi d'être organisé, planifié et coordonné sur le territoire, veillant à une utilisation réfléchie et optimisée de l'énergie électrique.

## III. REGLEMENTATION ENCADRANT LE SDIRVE

La loi d'orientation des mobilités -dite LOM- du 24 décembre 2019 a offert la possibilité, pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence d'installation de bornes de recharge, d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables -SDIRVE-.

L'objet du SDIRVE consiste à coordonner le développement de l'offre de bornes de recharge ouvertes au public pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local et de transit

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins actuels et de leur évolution, capacités de raccordement, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre sous 5 ans... le SDIRVE, c'est aussi concerter tous les acteurs de la mobilité : Etat, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux de distribution de l'électricité, aménageurs, bailleurs sociaux, grande distribution, entreprises... afin de garantir une véritable cohérence territoriale de ces infrastructures.

Le SDIRVE comporte :

- un diagnostic
- un projet de développement et des objectifs chiffrés
- un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser
- un dispositif de suivi et d'évaluation

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 08h30

Séminaire de jeunes WALBOURG

**Délibération CS n°2022-IV-05 : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

---

Si la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) décrite au premier alinéa de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est initialement une compétence communale, l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) relève logiquement de l'échelon supra-communal, voire supra-communautaire, pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité d'un bassin de vie.

L'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie offre la possibilité à plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics de réaliser un schéma directeur commun sur un territoire constituant un ensemble d'un seul tenant. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics. La mise en œuvre des actions définies dans le SDIRVE « mutualisé » demeure en revanche de la compétence de chaque collectivité exerçant la compétence IRVE dans leur ressort territorial respectif.

Ainsi, le SDIRVE sera un outil de décision à destination des porteurs publics et privés de projets d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Par ailleurs, le SDIRVE permettra aux collectivités et opérateurs privés de bénéficier du taux de réfaction à 75% sur les travaux de branchements des bornes identifiées dans le schéma directeur.

#### **IV. MISSION DU PÉTR DE L'ALSACE DU NORD**

Le bureau du PÉTR de l'Alsace du Nord du 2 juin 2022 a acté le principe de réalisation d'un SDIRVE à l'échelle territoriale du PÉTR de l'Alsace du Nord afin d'assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie.

Le PÉTR a ainsi sollicité les 105 communes de son territoire, détentrices de la compétence d'installation de bornes de recharge, quant à leur intérêt à la réalisation de ce SDIRVE. 56 communes représentant 75% de la population du territoire de l'Alsace du Nord ont à ce jour validé le principe d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord et décidé de confier au PÉTR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical de valider l'élaboration d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PÉTR de l'Alsace du Nord.

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 08h30  
*Séminaire de jeunes WALBOURG*

**Délibération CS n°2022-IV-05 : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

---

<b>DECISION</b>
-----------------

**Vu** la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37, qui introduit notamment les Schémas Directeurs de Développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et hybrides rechargeables,

**Vu** le Code de l'énergie et notamment ses articles L353-5 et R353-5-1 et suivants, précisant le contenu du schéma et ses modalités d'élaboration,

**Vu** les statuts du PETR de l'Alsace du Nord stipulant que le PETR peut porter, en tant que maître d'ouvrage, sur décision du comité syndical, des actions reconnues d'intérêt supra-communautaire par les EPCI membres,

**Vu** le plan climat-air-énergie territorial -PCAET- de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022 et en particulier ses actions en matière de promotion de la mobilité durable et décarbonée,

**Vu** la délibération BS-2022-V-02 du PETR de l'Alsace du Nord du 2 juin 2022 actant le principe de réalisation d'un SDIRVE à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord,

**Vu** la compétence d'organisation des mobilités détenue par les 6 EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Vu** l'avis de la majorité qualifiée des communes du territoire du PETR de l'Alsace du Nord, détentrices de la compétence IRVE, validant le principe de SDIRVE et confiant sa réalisation au PETR,

**Considérant** l'enjeu de la mobilité électrique pour l'attractivité du territoire et la lutte contre le dérèglement climatique,

**Considérant** que la loi LOM crée la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur commun de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public,

**Considérant** que l'établissement d'un SDIRVE permettra à l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique de bénéficier, dès lors, d'une réfaction de 75% sur le coût de raccordement,

Séance du samedi 15 octobre 2022 à 08h30  
Séminaire de jeunes WALBOURG

**Délibération CS n°2022-IV-05 : LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

---

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE** l'élaboration d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) par le PETR, à l'échelle territoriale de l'Alsace du Nord.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget du PETR pour l'élaboration de ce schéma.

**AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter la Banque des Territoires et tout autre organisme cofinanceur potentiel pour l'attribution d'une subvention.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout acte, convention, contrat ou avenant qui serait nécessaire pour assurer la conduite de l'élaboration du SDIRVE ainsi que les mesures de concertation définies par la réglementation.

Affiché au siège du PETR, le

21/10/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme

  
La Vice-Présidente,  
Mme Marie-Odile BECKER